

LOMBARD & MÉDOT

Société Anonyme au capital de 978 076 €

Siège social : 1 RUE DES COTELLES

51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE
L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU
MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX
PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Présenté par NORD EST AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de REIMS
REIMS (51) – 3 Rue Etienne Oehmichen
Tél. 03 26 79 39 40
Fax. 03 26 79 39 49

LOMBARD & MÉDOT
Société Anonyme au capital de 978 076 €
Siège social : 1 RUE DES COTELLES
51200 EPERNAY

095 750 303 RCS REIMS

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société LOMBARD & MÉDOT et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

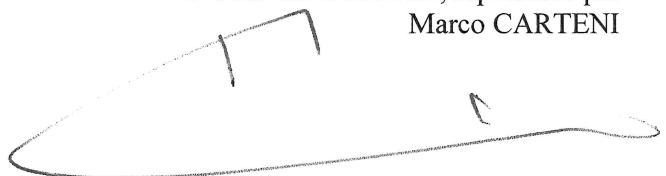
Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Conseil de Surveillance, à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des extraits de votre système de gestion de paie. Il nous appartient d'attester ces informations.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Reims, le 28 mai 2026
Le Commissaire aux comptes
NORD EST AUDIT, représenté par
Marco CARTENI



CHAMPAGNE LOMBARD

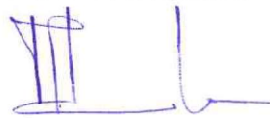
ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de commerce

Je soussigné, Thierry Lombard, Président du Conseil de Surveillance de la société LOMBARD ET MEDOT, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, à la somme de : 381 508.55 €.

Fait à EPERNAY, le 05 mai 2026

Le Président du Conseil de Surveillance



Thierry Lombard



1 Rue des Cotelles - BP 118 - 51204 Epernay Cedex - France
Tél. 00 33 (0)3 26 59 57 40 - Fax. 00 33 (0)3 26 54 16 38 - E-mail : info@champagne-lombard.com

LOMBARD & MEDOT - SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 978 076 €
RC EPERNAY B 095 750 303 - INSEE 424 51 230 0001 - SIRET 095 750 303 00018 - APE 1102A
SIEGE SOCIAL : 1 RUE DES COTELLES - 51200 EPERNAY - FRANCE
« Société cotée au Marché libre de la Bourse de Paris code Sicovam 7197 »
TVA FR 68 095 750 303